

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 341

présenté par

Mme Dion, M. Hetzel, M. Straumann, M. Lazaro, M. Voisin, M. Morel-A-L'Huissier,  
Mme Ameline, M. Sordi, M. Siré, M. Lurton, M. Abad, Mme Zimmermann, M. Houillon,  
M. Accoyer, M. Sermier, M. Bouchet, M. Decool, M. Tétart, M. Salen, M. Mathis et M. Moreau

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cette commission comprend également deux députés et deux sénateurs, à raison de leurs compétences dans le domaine du monde de l'entreprise et sur les questions juridiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif d'associer les parlementaires aux travaux de la commission chargée de proposer une refondation du code du travail.